

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations :

**Un numéro d'appel unique
04.93.135.135.**

Vous pouvez également contacter le Service d'information et d'Accompagnement des Seniors (SIAS) de votre quartier :

- **SIAS CENTRE**
6, Avenue Félix Faure - 06000 NICE
Tél. : 0 810 844 352

◆

- **SIAS NORD**
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 56 95

◆

- **SIAS OUEST**
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE
Tél. : 04 97 11 40 70

◆

- **SIAS EST**
6 ruelle St Roch - 06300 NICE
Tél. : 04 93 89 50 43



C.C.A.S
VILLE DE NICE

www.ccas-nice.fr

Le Registre des Personnes Fragiles Isolées

**Direction de l'Action Sociale et de la Santé
Direction Adjointe de la Gérontologie
Service d'Analyse de Gestion des crises et d'Expertise (SAGE)**

Le Registre des personnes fragiles isolées

L'épisode caniculaire de l'été 2003 a mis en évidence l'isolement et la grande vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, épidémie, etc.), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PAUD).

Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Le Maire de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Le SAGE (Service d'Analyse, de Gestion des crises et d'Expertise) est chargé de cette mission.

Chaque demande d'inscription basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Qui peut figurer sur le Registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- la personne elle-même,
- son représentant légal,
- un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le Registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune de Nice :

- **sur simple appel téléphonique au : 04 93 135 135** du lundi au jeudi de 8h30 à 17 h et le vendredi de 8h30 à 15h45.
- **par courrier adressé au SAGE** - 6, avenue Félix Faure 06000 Nice.
- **en téléchargeant la demande d'inscription sur le site Internet www.ccas-nice.fr**

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre vous sera adressé.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du Registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.